



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

## PLENUM DU 15.06.2016

### PROCES-VERBAL N° 3

Lieu : Aula du C.O. - Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*  
Nicolas Jost, *secrétaire*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16 mars 2016

### 04. Décisions

#### 01 Comptes 2015

- 01 Examen des comptes 2015 des SIB et de la Municipalité
- 02 Rapport de l'organe de révision
- 03 Approbation des comptes 2015

#### 02 Crédits complémentaires

- 01 CHF 55'000.- Sécurité : remplacement du véhicule de la police municipale

#### 03 Décision diverses

- 01 Règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président

### 05. Information - présentation

- 01 Développement du site de Curala : présentation des rendus finaux des projets de faisabilité

### 06. Divers

- 01

## PROCES-VERBAL

La présidente, Mme Mélanie Mento, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, au représentant de la Presse ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

### 1. Contrôle des présences

40 conseillers généraux présents, 4 excusés et 1 absent

Mélanie excuse également Monsieur Stéphane Luisier pour l'exécutif.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Christophe Sempere et Damien Maret

### 2. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mars 2016

Le procès-verbal est accepté.

### 4. Décisions

#### 01 Compte 2015

##### 01 Examen des comptes 2015 des SIB et de la Municipalité

Eloi introduit en se réjouissant des comptes 2015 de la Commune, particulièrement des recettes et de la maîtrise des charges. Il mentionne que, malgré la conjoncture et les affaires en cours, l'attractivité de notre commune demeure. La marge d'autofinancement s'élève à 37 millions de francs ce qui n'est de loin pas négligeable.

François présente les comptes plus en détail en mentionnant qu'ils sont excellents. Il précise que le budget n'était pas trop prudent mais prenait en compte les risques liés aux votations (successions et impôt à forfait).

Les recettes s'élèvent à 133 millions de francs. Quant aux dépenses, celles-ci s'élèvent à 96 millions comparativement au 92 millions du budget, ce qui peut paraître élevé, mais des éléments non financier ont impactés ces dépenses. La marge d'autofinancement de 36,9 millions, ce qui est exceptionnel, donne la mesure des possibilités de notre Commune, notamment dans les investissements. Les amortissements, à hauteur de 27 millions, ce qui démontre que la Commune a beaucoup investi ces dernières années, dans des gros objets notamment. Ce qui donne un résultat de 9,5 millions, alors que les budgets avait été pessimistes avec 4,5 millions.

Les investissements sont moindres par rapport au budget. Le blocage du centre sportif, qui impacte le budget de 10 millions de moins en dépenses, ainsi que les achats des terrains en aval du centre sportif qui ont été reportés au début 2016, ce qui fait 8 millions de dépenses en moins. Les investissements se répartissent entre le parking du Marais Verts 8,5 millions, le café des amis 1,5 millions, les aménagements routiers, pour environ 4 millions, correction des eaux pour 1,5 millions, ainsi que pour les SIB pour environ 10 millions. Le financement de ces investissements sont couverts quasiment par la marge d'autofinancement.

François présente la comparaison entre l'exercice 2014 et 2015. Il relève que dans quasiment tous les dicastères des économies ont été faites.

Au niveau fiscal, les résultats ont été très proches du budget de l'exercice. Il y a eu des rentrées extraordinaires pour 1,7 millions qui s'expliquent notamment par l'arrivée de nombreux nouveaux contribuables importants.

Péréquation financière de 6,4 millions pour cet exercice.

En conclusion la commune a une bonne assise financière et on peut se montrer confiant pour l'avenir. François conclut en remerciant toutes les personnes ayant œuvré à l'établissement et au maintien de ces budgets.

Jérôme prend la parole en présentant quelques tableaux complémentaires.

## 02 Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision confirme que tout est conforme aux lois sur les communes et il propose d'approuver ces comptes tels que présentés.

### **Rapport de la commission de gestion**

Les comptes sont meilleurs que ceux prévus. Grâce à l'attractivité de notre commune et la maîtrise des charges.

Les revenus sont meilleurs que ceux prévus au budget. Il est primordiale pour notre commune de se diversifier et de s'orienter vers une économie d'exploitation.

Les charges sont conformes aux années précédentes. La COGEST tient à soulever le travail effectué par tous les services afin de diminuer leurs charges. Il est important de retravailler sur l'organigramme de la commune afin d'être le plus efficace possible. Un renforcement du service RH et une aide extérieure pourraient être une solution dans cette mission.

Les investissements seront toujours élevés. Il est donc important d'exploiter au mieux les infrastructures en place. Pour les futurs investissements, la COGEST aimerait que les coûts de fonctionnement induits soient présentés au conseil général.

La tendance est dans le vert, il faut la maintenir.

Concernant les Services Industriels, nous saluons le progrès de la structure du coût et l'organisation des services généraux ainsi que la présentation claire des comptes et des répartitions des coûts généraux. La présentation consolidée des différentes sociétés était très intéressante.

Le bénéfice du service des eaux est très important. Ainsi la COGEST aimerait que la stratégie d'investissement soit présentée.

En conclusion, le bateau avance à toute allure avec des vents qui le poussent encore. Mais il est temps de changer de cap afin de trouver d'autres vents. Parions sur une économie d'exploitation et profitons de le faire maintenant grâce à l'excellent état de santé de notre commune.

### **Préavis de la commission positif.**

### **Le Conseil général approuve les comptes 2015 à l'unanimité**

Eloi remercie les conseillers généraux de la confiance témoignée.

### **02 Crédit complémentaire**

01 CHF 55'000.- Sécurité : remplacement du véhicule de la police municipale

Elisabeth Delamorclaz explique le pourquoi de cette demande. Il s'agit de remplacer une Renault Koleos qui affiche 214'000 km au compteur par une Skoda Octavia qui coûte CHF 33'000.- plus 22'000.- d'équipement de police.

**La commission a accepté à l'unanimité des membres présents.** Elle demande de présenter à l'avenir une solution avec un leasing.

### **La commission de gestion donne un préavis favorable**

**Le crédit complémentaire pour le remplacement du véhicule pour CHF 55'000.- est accepté par 39 oui 1 abstention**

### **03 Décisions diverses**

01 Règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président

Eloi rappelle le cadre dans lequel se règle le règlement doit trouver sa place. Il doit trouver place dans le règlement interne d'organisation et d'administration. Il a pour but de préciser les modalités de fonctionnement de la municipalité dans le cadre légal. Ce règlement comporte des annexes concernant le mode de rémunération des membres du conseil communal ainsi que les modalités de départ de celui-ci. Les montants devront être approuvés par le CG.

Pour le président, en cas de fin d'activité de celui-ci, avant l'âge de 62 ans révolu, une indemnité de départ sera versée comme suit. Pour une législature, un quart du dernier salaire annuel. Dès deux législatures, la moitié de son dernier salaire annuel. En cas de fin d'activité entre 62 et 65 ans, la rente pont AVS prévue par le règlement du personnel sera versée comme suit : pour une législature accomplie, une demi-rente pont AVS et en cas de plusieurs législatures une rente pont AVS complète, s'élevant à CHF 3'400.- par mois. En cas de fin d'activité après 65 ans révolu, une gratification de 1'000.- par année de présidence sera versée.

Pour les membres de l'exécutif. Une législature accomplie donne droit au tiers du dernier salaire moyen annuel, soit environ CHF 40'000.-. Dès deux législatures accomplies, la moitié du dernier salaire moyen annuel, soit quelques CHF 20'000.-. Pour les mandats pris en cours, la règle du prorata s'applique.

Félicien demande s'il y'a moyen de gratifier les personnes qui font plus de deux législatures ?

Eloi répond que non, par mesure de simplification.

**L'annexe du règlement des indemnités de départ des membres de l'exécutif et du Président est acceptée par 39 pour et 1 abstention.**

## **5. Information-présentation**

### **01 Développement du site de Curala : présentation des rendus finaux des projets de faisabilité**

Eric prend la parole et présente l'état d'avancement de la procédure pour arriver à la transformation de ce site.

Un concours d'appels à investisseurs sera fait durant l'automne 2016 et un début des travaux planifié en 2018, si aucune opposition n'est faite.

L'avant projet réalisé en 2006, avec les modifications effectuées remettent en cause l'entier du projet.

Ainsi un appel à idées sera fait, de manière à pouvoir chiffrer et élaborer les conditions de mise à disposition du foncier (DDP) et la prise en compte de toutes les contraintes publiques qui ne sont pas négligeables sur ce site.

Au niveau du calendrier, Eric précise qu'ils sont dans le timing prévu en 2015. Le rapport final est en cours de réalisation et sera validé pour faire l'appel à investisseurs.

Monsieur Devanthery présente les projets et l'état actuel de ceux-ci. Monsieur Reweskini prend la parole pour donner une orientation sur les projets. L'intérêt d'avoir plusieurs projets, c'est de prendre les bonnes idées et rejeter les moins bonnes. Ainsi, et afin de pouvoir réaliser ce projet, il faut définir des périmètres bien distincts et prévoir un calendrier de réalisation en fonction des priorités. C'est ce qui est en train d'être fait actuellement afin de pouvoir présenter un programme avec un calendrier à des investisseurs.

Eric reprend la parole et résume le procédé comme suit. Le but était d'obtenir des idées de développement par secteur et par activité, de chiffrer ces activités, de se rendre compte de quel est le ou les meilleurs modules, afin de le présenter à des investisseurs qui pourraient être intéressés. Après la finalisation des diverses études en cours, la présentation aux investisseurs est prévue pour la fin de l'automne 2016.

Pour le publique une présentation sera faite fin août début septembre. La gare TMR peut démarrer, car les dernières oppositions ont été levées.

Aude Michellod demande si une implantation d'école a été réfléchié dans la zone.

Eric explique que pour faire un appel à investisseurs il est important de pouvoir proposer des parties de logement afin d'obtenir une certaine rentabilité, mais que la réflexion à propos de l'école a été faite.

Sébastien demande qui fixe les contraintes. Eric explique que le groupe d'experts fixe les contraintes en soutien de quatre membres du conseil communal. Il est précisé également que les contraintes ne sont pas figées, à part certaines, comme la déviation de la route qui est en relation avec la création de la gare.

Julien Vaudan demande quels types d'investisseurs sont recherchés ?

L'appel à investisseurs est fait de sortes à attirer des institutions suisses sérieuses.

## 6. Divers

Dominique Tellen annonce que la COGEST et de l'aménagement du territoire se sont réunies suite à des interpellations des citoyens. Il en ressort ceci : le règlement des constructions ne doit pas être considéré comme un précis d'architecture, il doit régler l'aspect général des constructions et des zones à bâtir tout en permettant à la société d'évoluer dans le choix des détails et de s'adapter à l'évolution des mœurs et des techniques liées à la construction. Il est également reproché une lenteur récurrente dans la prise de décision des dossiers mis à l'enquête. Il est demandé aux membres de l'exécutif de n'utiliser que modérément l'article 69 b, communément appelé, « J'aime / J'aime pas ».

Eloi prend la parole en expliquant que le conseil communal est conscient des limites offertes par cet article 69 b.

Nicolas Jost met en garde les chauffeurs des véhicules prioritaires dans le cadre de l'utilisation de ceux-ci et d'adapter leur vitesse dans les villages.

Clôture de la séance à 22h00

**Le secrétaire**

**Pour le Conseil Général**

Léonard Fellay

Mélanie Mento  
Présidente du CG

Nicolas Jost  
Secrétaire du CG